



Informations produit

Domaines d'application

Triflex ProFloor S1 est utilisé comme revêtement de haute qualité et retardateur de combustion durable dans les variantes de système Triflex BTS-P (S1), Triflex BFS (S1) et Triflex TSS (S1).

Propriétés

Revêtement (mortier de nivellement) pigmenté à 3 composants à base de polyméthacrylate de méthyle (PMMA). Triflex ProFloor S1 se distingue par les qualités suivantes :

- Produit autonivelant
- Durcissement rapide
- Stabilité aux intempéries
- Imperméabilité à l'eau
- Résistance à l'usure
- Absence de solvant
- Résistance aux UV
- Circulable
- Résistance aux sollicitations mécaniques élevées
- Retardateur de combustion

Conditionnement du produit livré

Produit en seau / en sac papier

Été	Hiver	
10,00 kg	10,00 kg	Triflex ProFloor R Résine de base*
23,00 kg	23,00 kg	Triflex ProFloor S1 en poudre
0,20 kg	0,60 kg	Triflex Catalyseur (2 x / 6 x 0,10 kg)
33,20 kg	33,60 kg	= Triflex ProFloor S1

* Selon la saison, la résine de base Triflex ProFloor R est produite en dosage pour l'été ou pour l'hiver. Voir l'étiquette du produit.

Teintes

7032 Gris silex

Stockage

Environ 6 mois, non mélangé, non ouvert, dans un lieu frais, sec et à l'abri du gel. Éviter toute exposition du récipient aux rayons directs du soleil, même sur le chantier.



Conditions de mise en œuvre

Triflex ProFloor S1 peut s'utiliser avec une température du support et une température ambiante comprises entre mini. 0°C et maxi. +35°C. Dans les lieux fermés, il convient de prévoir un système de ventilation forcée avec un renouvellement de l'air au moins 7 fois par heure.

Préparation du support

Le support doit être stable, sec et exempt d'éléments désolidarisés ou nuisant à l'adhérence. Il convient de s'assurer que l'état de la construction permet d'exclure totalement toute infiltration d'humidité par le dessous. L'adhérence du support doit être contrôlée au cas par cas en fonction du chantier.

Lors de l'exécution des travaux, la température de surface doit être au mini. de 3°C au-dessus du point de rosée. Dans le cas contraire, un film d'humidité risque de se former sur la surface à traiter et d'entraîner un effet de délamination (DIN 4108-5, tab. 1). Voir le tableau des températures de point de rosée.

Instructions de mélange

Pour 10 kg de Triflex ProFloor R Résine de base, mélanger 23 kg de Triflex ProFloor S1 en poudre. Éviter les grumeaux en remuant doucement à l'aide d'un mixeur. Puis ajouter la quantité de Triflex Catalyseur correspondante en évitant également la formation de grumeaux. Pour ce faire, remuer lentement à l'aide d'un mixeur. Temps de mélange mini. : 2 min.

Dosage de mélange

Dans une plage de température de :

0°C à +5°C	10,00 kg de résine de base + 0,60 kg de catalyseur
+5°C à +15°C	10,00 kg de résine de base + 0,40 kg de catalyseur
+15°C à +35°C	10,00 kg de résine de base + 0,20 kg de catalyseur

Revêtement

Triflex ProFloor S1



Informations produit

Consommation du produit

Mini. 4,00 kg/m² sur surface lisse et plane

Délai d'utilisation

Env. 15 min à +20 °C

Temps de séchage

Résiste à la pluie après : env. 30 min à +20 °C
Praticable/Prochaine étape de traitement possible après : env. 1 h à +20 °C
Résiste aux sollicitations après : env. 2 h à +20 °C

Remarques relatives aux dangers particuliers

Voir fiche technique de sécurité, section 2

Consignes de sécurité

Voir fiche technique de sécurité, sections 7 et 8

Mesures à prendre en cas d'accident et d'incendie

Voir fiche technique de sécurité, sections 4, 5 et 6

Remarques fondamentales

Nous garantissons un niveau de qualité élevé et constant de nos produits. Les systèmes Triflex ne doivent être additionnés d'aucune autre substance supplémentaire.

Tous les conseils techniques relatifs à l'utilisation de nos produits se fondent sur de vastes travaux de recherche et de développement et sur de longues années d'expérience et sont donnés selon les connaissances les plus actuelles en la matière. Toutefois, les exigences et conditions varient en fonction du chantier, d'où la nécessité d'un contrôle visant à déterminer l'aptitude du produit aux travaux prévus. Celui-ci devra être réalisé par la personne en charge de l'exécution. Sous réserve de modifications au service du progrès technique ou de l'optimisation de nos produits.